

Type de documents	Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Extrait d'acte de naissance.	Mairie du lieu de naissance.	Se présenter en mairie ou adresser une demande écrite en précisant la date de naissance et les filiations.	Joindre une enveloppe timbrée. Pour les personnes d'origine étrangère, les extraits délivrés par une autorité étrangère sont admis dès lors qu'ils sont légalisés et assortis d'une traduction.
Extrait d'acte de mariage.	Mairie du lieu du mariage.	Se présenter en mairie ou adresser une demande écrite en précisant la date du mariage.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Certificat de vie maritale.	Mairie du domicile.	Attestation de domicile et une pièce d'identité de chacune des personnes du couple.	
Copie intégrale d'acte de naissance.	Mairie du lieu de naissance.	Se présenter en mairie ou adresser une demande écrite en précisant la date de naissance et le lien de parenté.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Copie intégrale d'acte de mariage.	Mairie du lieu du mariage.	Se présenter en mairie ou adresser une demande écrite en précisant la date du mariage et le lien de parenté avec l'intéressé.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Copie intégrale d'acte de décès délivrée à toute personne.	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt.	Se présenter en mairie ou adresser une demande écrite en précisant la date du décès.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Copie d'actes d'état civil concernant: les Français nés à l'étranger, en Afrique du Nord ou naturalisés	Service Central de l'Etat Civil, 11, rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex	Demande écrite en précisant la date de l'événement.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Copie d'actes d'état civil concernant: les Français nés dans les départements d'Outre-Mer.	Service d'Etat Civil d'Outre-Mer, 27 rue Oudinot 75007 Paris.	Demande écrite en précisant la date de l'événement.	Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.
Duplicata de livret de famille.	Mairie du domicile.	Demande écrite.	Préciser nom, prénoms, date et lieu de naissance des enfants issus du mariage.
Certificat d'hérédité.	Mairie du dernier domicile du défunt, de celui de ses héritiers.	Livret de famille du défunt. Adresse des héritiers.	Délivré pour les sommes inférieures à 5 335,72 € s'il n'y a pas de testament, de contrat de mariage ou de donation. Dans le cas contraire, s'adresser au notaire.
Pré-reconnaissance d'enfant.	N'importe quelle mairie.	Pièce d'identité du père et de la mère.	
Publication des bans.	Mairie du lieu du mariage.	-Certificat médical prénuptial. -Extrait de naissance. -Attestation de domicile. -Photocopie de la carte d'identité pour les témoins.	
Déclaration de décès.	Mairie du lieu du décès.	Certificat cacheté du médecin ayant constaté le décès et livret de famille.	
Copie de jugement de divorce.	Avocat ou tribunal qui a prononcé le divorce.		
Recensement militaire.	Mairie du domicile.	Livret de famille des parents.	
Légalisation de signature.	Mairie du domicile.	Document sur lequel est apposé la signature et pièce avec photo.	Présence obligatoire de l'intéressé qui doit signer en mairie.
Autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs de nationalité française.	Mairie du domicile.	Livret de famille. Carte d'identité de l'enfant. En cas de divorce, copie du jugement précisant le nom de la personne à qui la garde a été confiée. Pour un mineur de nationalité étrangère, l'autorisation est délivrée par le Consulat. Un des parents doit être présent.	
Inscription sur les listes électorales.	Mairie du domicile.	Pièce d'identité, pièce justificative du domicile (quittance de loyer ou E.D.F).	
Permis de chasse : déclaration de perte.	Mairie du domicile.	Retirer une demande.	
Permis de chasse : obtention.	Préfecture.		
Autorisation de débit de boisson.	Mairie du lieu où est implanté le débit.	Acte de vente ou compromis. Ancienne licence.	